



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 novembre 2020
CO 130 DE

Page 1/3

Nombre de
Conseillers

En exercice : ..94
Présents : .64
Votants : ..78

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément (Vices-Présidents), VIONNET André (arrivée 14h25), DAVID Guy, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, FRANCONY Michel, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BRENIAX Denis (départ 16h35), DELBROUCQ Denis (départ 16h25), MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, DUQUET Jean-Pierre, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean-Pierre, FEVRE Michel, CASTELLA Damien (départ 16h25), PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, BUYS Nelly (16h50), LEROY Pierre, MORIN Françoise (départ 16h50), GIRARD Colette, LETONDOR Jean-Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence (départ 16h30), BERTHOD-BLANC Aurélien, SOUDAGNE Marie-Madeleine (arrivée 15h55), BAHL Catherine, CHAILLON Roland, BEAUPOIL Jean-Luc, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge (départ 16h55), RIGOLET Serge (départ 16h25), SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LAUBIER Bernard (Vice-Président) à COLIN Christian, PETIGNY Loïc à DEPIERRE Valérie (Vice-Présidente), DECOTE Yves à Jean-Luc LETONDOR, BERTHELIER Roland à GIRARD Colette, VILLALONGA Patrice à RIGOLET Serge, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, BRUNEL Bernard à CETRE Jean-François (Vice-Président), MORBOIS Christelle à GAILLARD Jean-François (Vice-Président), CATHENOZ Catherine à BONNET Dominique (Président), SEIGLE-FERRAND Antoine à BAHL Catherine, ROMANET Claude à DOS SANTOS Laetitia, TRONCHET Guy à FRANCONY Michel, BOHEME Catherine à CETRE Michel (Vice-Président), YANARDAG Mikael à GENIN Marcelle

Pouvoirs transmis à des Suppléants : RENAUD Jean-Marie à DAVID Guy, MURCIER Alain à QUATREPOINT Eric, GAHIER Dominique à MORIN Françoise.

Étaient Excusés : LAMY Bénédicte, MOREL Denis, LANIESSE Michel, REYNAUD Armande, FLEURY Michèle, ONCLE Bernard.

Étaient absents : VIENNET Rémy BOUDRY Jeanne (départ 15h40), PINGAT Martine, HENARD Stéphane, CARDOT Audrey, GAVAT William, GROS Roger, BENETRUY Sylvain, JOURD'HUI André, JACQUES Sébastien, WESTERVELD Dinand, ACCARY Cédric, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Colette GIRARD

Convocation faite le : 13 novembre 2020

Objet : Reprise en régie des espaces France Services

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura exerce la compétence « création et gestion de maisons de services au public (MSAP) ». Pour ce faire, elle a repris le partenariat initié par la commune d'Arbois et l'ex-Pays de Salins avec l'association Agate Paysages qui assure l'animation des MSAP installées à Arbois et Salins.

Par délibération du 10 avril 2018, le Conseil Communautaire a donné son accord de principe pour la création d'une maison de services au public à Poligny dans la continuité des réflexions initiées par l'ex-CC de Grimont.

Lors de la séance du 3 juillet 2018, le Conseil Communautaire a été informé du refus de labellisation par l'Etat du site de Poligny entraînant l'absence de subventions pour ouvrir ce site. Un travail a alors été engagé pour déployer un service sur Poligny en veillant à maîtriser les coûts pour la collectivité. L'ouverture du site de Poligny a eu lieu en octobre 2019 en s'appuyant sur les moyens humains du site d'Arbois.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 novembre 2020
CO 130 DE (SUITE)

Page 2/3

Objet : Reprise en régie des espaces France Services

De 2018 à 2019, la subvention allouée à l'association Agate Paysages est passée de 51 000 € en 2018 à 89 000 € en 2019.

Alerté sur le risque de requalification de cette subvention, le Conseil Communautaire a acté le 24 octobre 2019 le lancement d'un marché public pour la gestion des MSAP en 2020. L'appel d'offres a suscité une seule réponse. Le marché a été attribué pour un an à Agate Paysages par délibération du conseil communautaire du 17/12/2019. Au cours de cette séance, il a été précisé que le montant restant à charge de la collectivité (180 752 € HT) invitait la collectivité à réfléchir sur la reprise en régie directe du service. L'augmentation du reste à charge pour la collectivité est liée pour partie à la mobilisation de 2 agents supplémentaires sur Poligny.

Un courrier a été adressé début septembre 2020 à Agate Paysages pour indiquer que le marché ne serait pas reconduit.

Depuis septembre 2020, un travail est engagé pour assurer la reprise du service par la CCAPS sans interruption du service rendu aux habitants.

A noter que courant 2019, l'Etat a renouvelé le dispositif des maisons de services au public en cadrant davantage les missions attendues et les moyens à mobiliser pour prétendre à une aide financière. Le dispositif s'appelle désormais France Services et sous réserve de remplir un certain nombre de critères, les sites labellisés « France Services » perçoivent une aide financière de 30 000 €.

Sur le territoire de la CCAPS, les sites d'Arbois et Salins ont été labellisés au 1^{er} janvier 2020 et le site de Poligny au 1^{er} septembre 2020 : 90 000 € de subventions participent donc au financement du dispositif à l'échelle de la CCAPS. D'autres financements peuvent abonder à la marge le dispositif (CD39 par exemple) avec en plus sur Arbois, qui a la spécificité d'accueillir depuis plusieurs années un espace de vie social, la possibilité d'un appui financier non négligeable de la CAF.

La reprise du service au 1^{er} janvier 2021 nécessite :

- La création de postes pour intégrer les agents en charge du service : 7 postes à créer
- La signature d'une convention de transfert de chaque agent avec Agate Paysages
- La signature d'un avenant à la convention partenariale France Services de chaque site pour stipuler le changement de porteur du dispositif : convention globale actant les modalités de fonctionnement de chaque espace France Services
- Le transfert des conventions en cours et/ou établissement de nouvelles conventions avec les différents financeurs : conseil départemental, CAF, ANCV...
- La signature de conventions de mise à disposition de locaux par les acteurs réalisant des permanences et/ou actions collectives au sein des espaces France Services
- L'achat du matériel informatique, téléphonie... nécessaire pour le bon fonctionnement de chaque site

La reprise en régie directe du service par la CCAPS est l'occasion de repenser les modalités du service dans le respect du cahier des charges France Services. Il est ainsi proposé :

- Une ouverture au public à minima de 24h par semaine ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 novembre 2020
CO 130 DE

Page 3/3

Objet : Reprise en régie des espaces France Services

- Une volonté d'ouvrir sur des horaires atypiques : par exemple en soirée jusque vers 18h30 et extension de l'accueil sur le temps de midi, une fois par semaine sur chaque site
- A minima 2 sites sur 3 ouverts en même temps ;
- A minima 2 agents par site comme le prévoit le cahier des charges France Services avec possibilité d'aller au-delà selon les besoins du site ;
- Un seul poste de coordination du dispositif à l'échelle de la communauté de communes
- Au niveau des locaux : le déménagement de l'espace France Services de Salins au 1^{er} étage de la Tour des Mélincols, en lieu et place du RDC, et ce dans l'attente d'un repositionnement plus central au sein de la Ville
- Une communication globale CCAPS sur le dispositif

VU l'avis favorable de la commission Services à la population et Santé du 16/11/2020 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Par 76 voix pour, 2 abstentions,

1 / ACCEPTE la reprise en régie des 3 espaces France services par la CCAPS au 1^{er} janvier 2021 ;

2 / AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la reprise du service : conventions avec les partenaires ; convention avec Agate Paysage pour la reprise des salariés ; contrats avec des fournisseurs de services tels que téléphonie, copieurs... ;

3 / AUTORISE l'ouverture des postes nécessaires au bon fonctionnement du service dès le 1^{er} janvier 2021 ;

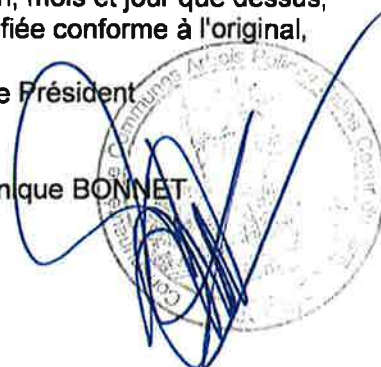
4 / ACTE la mobilisation des crédits nécessaires d'ici fin 2020 pour l'achat des moyens matériels nécessaires ;

5 / VALIDE le principe de l'inscription au BP 2021 des crédits nécessaires au fonctionnement du service.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 02/12/2020

Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le



ID : 039-200071595-20201120-CO130DE_2020-DE